



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 31 octobre 2013

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 31 octobre 2013

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. FONTE | 1° | Grande mosquée de Metz - Mise à disposition d'un terrain par bail emphytéotique administratif. |
| Mme BORI | 2° | Création d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaires à la Corchade - Choix du maître d'oeuvre. |
| Mme BORI | 3° | Renouvellement de la convention cadre pour l'organisation et le fonctionnement du dispositif passerelle vers l'école maternelle. |
| Mme BORI | 4° | Versement d'une subvention dans le cadre des animations pédagogiques. |
| M. LEKADIR | 5° | Convention de partenariat avec la Région Lorraine et Metz Métropole sur les questions de vie étudiante et d'engagement des jeunes. |
| M. SCUDERI | 6° | Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives. |
| M. SCUDERI | 7° | Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire. |
| Mme RIBLET | 8° | Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Envie d'Agir. |
| M. BELHADDAD | 9° | Versement de subventions aux clubs sportifs. |
| M. TRON | 10° | Déclassement de voiries du Département de la Moselle au profit de la Ville de Metz. |
| Mme MERTZ | 11° | Dénomination de voies et d'espaces publics. |
| M. le Maire | 12° | Cession du système de priorité absolue METTIS. |
| M. DARBOIS | 13° | Attribution d'une subvention de fonctionnement à la SCIC AUTOPI. |
| M. DARBOIS | 14° | Attribution d'une subvention à l'association Metz à Vélo. |

- | | |
|--------------------|--|
| M. LIOGER | 15° - Vente d'une maison sise 1 rue Charles-le-Payen. |
| Mme KAUCIC | 16° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux. |
| M. SCHUMAN | 17° - Hommage à Jean Moulin - Commande publique d'une oeuvre d'art. |
| M. SCHUMAN | 18° - Versement d'une subvention d'équipement au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf. |
| Mme SALLUSTI | 19° - Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul (Metz-Sablon). |
| Mme FRITSCH-RENARD | 20° - Conventions de participation de protection sociale complémentaire: choix des organismes d'assurance santé et prévoyance. |
| M. LIOGER | 21° - Restauration d'un immeuble sis 3 rue de la Hache - Lancement d'une déclaration d'utilité publique pour une opération de restauration immobilière. |
| M. le Maire | 22° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 23° - Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 31 octobre 2013, à 18h01, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 25 octobre 2013.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE (quitte au point 21), Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN (quitte au point 13), M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU (excusé début de séance - arrive au point 1), M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, M. Jacques

MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE (arrive au point 1), Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE (quitte au point 15), Mme Dominique BOH-PETIT (quitte au point 15), M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 17), M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Absents ayant voté par procuration :

- M. Daniel PLANCHETTE (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- M. Pierre GANDAR (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- Mme Michèle MEDOC (procuration à M. Antoine FONTE)
- Mme Martine CARRE-VERDIER (procuration à M. Dominique GROS)
- Mme Brigitte LEBLAN (procuration à M. René DARBOIS)
- Mme Anne STEMART (procuration à M. Jérémy ALDRIN)
- M. Stéphane MARTALIE (procuration à M. William SCHUMAN)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

En l'absence de sujet d'actualité, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner directement le point N°1 de l'ordre du jour.

DCM N° 13-10-31-1 : Grande mosquée de Metz - Mise à disposition d'un terrain par bail emphytéotique administratif :

M. FONTE, Rapporteur, expose :

Depuis plusieurs années, la communauté musulmane de Metz fait état de son souhait de voir se concrétiser un projet de grande mosquée fédérant les croyants et permettant d'offrir un lieu de culte dans l'agglomération messine, et un espace de reconnaissance, d'échange et de rencontre ouvert à tous.

La Ville de Metz a souhaité faire droit à cette demande légitime en recherchant un terrain adapté pour ce projet, en considérant qu'il ne pourrait s'agir que d'offrir une opportunité foncière sans intervenir dans la définition du projet et encore moins dans son financement.

Née du regroupement de plusieurs associations, l'Union des Associations Culturelles et Culturelles des Musulmans de Metz (U.A.C.M.) est, depuis 2010, représentative de la vie culturelle et culturelle de la communauté musulmane de Metz et de ses environs.

A ce titre, elle s'est donnée comme objectif de réaliser cette grande mosquée, notamment en élaborant le projet tout en recherchant les apports financiers nécessaires à sa réalisation et à son fonctionnement.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, il est proposé de mettre à la disposition de l'UACM une partie des terrains municipaux, sis boulevard de la Défense, représentant approximativement 1.2 hectares, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif.

Ce dernier conclu, pour une durée de 99 ans, sera assorti d'une redevance annuelle de 15 €. Le titulaire disposera alors d'un délai de trois années pour faire aboutir le projet qui se concrétisera par le dépôt du permis de construire. Pour ce faire, l'association s'appuiera sur le cahier des charges urbain, rédigé sur la base des préconisations du Plan Local d'Urbanisme et qui lui permettra de disposer d'une première base de réflexion.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de l'Union des Associations Culturelles et Culturelles des Musulmans de Metz (U.A.C.M.) d'un terrain d'une surface approximative de 1.2 hectares à soustraire des parcelles cadastrées sous :

BAN DE BORNAY
Section CN n°181
Section CN n°233

Par le biais d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à 15 €, dans le but d'y construire un édifice permettant la pratique du culte musulman selon le cahier des charges urbain présenté.

- **DE PROCEDER** à la relocalisation des plateaux sportifs situés sur ces terrains à l'exclusion de deux terrains multisports bordant la plaine de jeux et le ruisseau de la Cheneau et qui resteront propriétés de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser la conclusion du bail emphytéotique administratif et à signer tout document contractuel afférent à la conclusion de ces décisions.

EXAMEN DE L'AMENDEMENT DEPOSE PAR MME MARIE-JO ZIMMERMANN ET M. PATRICK THIL.

Lecture par Mme Marie-Jo ZIMMERMANN de la proposition d'amendement distribué aux membres du Conseil Municipal.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT : Rejeté à la majorité.

Voix contre : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie

DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Voix pour : 13 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absent au moment du vote : 0 :

EXAMEN DU POINT DCM N°13-10-31-1 :

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jacques MARECHAL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 13 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M.

René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absent au moment du vote : 0 :

DCM N° 13-10-31-2 : Création d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaires à la Corchade - Choix du maître d'œuvre :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 28 février 2013, le Conseil Municipal a approuvé les orientations ainsi que le programme détaillé de la construction d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaires à la Corchade. A cet effet, il a été décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre avec rendu sur APS en limitant à trois le nombre de candidats admis à concourir.

Les orientations principales retenues pour l'opération de construction sont les suivantes :

- Une localisation de l'équipement à l'angle des rues des Jacinthes et des Tournesols à proximité immédiate du groupe scolaire La Corchade.
- Un équipement d'une surface hors œuvre (SHO) de 1200 m² environ et qui bénéficiera par ailleurs de la certification « Haute Qualité Environnementale ».
- Un planning prévisionnel de l'opération prévoyant un démarrage des travaux au cours de l'été 2014 pour une livraison de l'équipement à la rentrée scolaire de septembre 2015.
- Une enveloppe financière prévisionnelle s'élevant à 3 500 000 € TTC dont 2 664 000 € TTC destinés à la construction du bâtiment.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence, 53 équipes ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis et parmi lesquelles le jury de concours, qui s'est réuni le 5 juin 2013, a retenu les trois équipes suivantes admises à concourir :

- Le cabinet d'architecture PACE à Reims.
- Le cabinet d'architecture GREMILLET à Nancy.
- Le cabinet d'architecture TOFFALONI à Metz.

Après réception des offres de ces trois équipes, le jury s'est réuni le 15 octobre 2013 et a émis un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre en procédant au classement suivant :

- 1 – Le cabinet d'architecture TOFFALONI à Metz.
- 2 – Le cabinet d'architecture GREMILLET à Nancy.
- 3 – Le cabinet d'architecture PACE à Reims.

Il est précisé que l'équipe dont le cabinet d'architecture TOFFALONI est mandataire comprend les cotraitants suivants :

- Benjamin FEDELI, cabinet d'architecture AUP Lorraine (Nancy) : architecte associé.
- Bureau d'études T.E.C.C (Nancy) : études structures, fluides, thermique et économiste.
- Bureau d'études CAP TERRE (Versailles) : HQE.
- Bureau d'études VENATHEC (Vandoeuvre-lès-Nancy) : acousticien.
- Bureau d'études CREACEPT (Lezennes) : cuisiniste.

Conformément au programme détaillé, le bâtiment comprendra notamment :

- un accueil comprenant des espaces de vestiaires et des sanitaires contigus aux salles à

- manger,
- des salles à manger spécifiques aux élèves des écoles maternelles et élémentaires devant garantir une ambiance acoustique, lumineuse et thermique de qualité,
- une cuisine aménagée en liaison froide, intégrant un espace de déchargement et des zones de réception des marchandises,
- des locaux périscolaires comprenant des salles d'activités dédiées aux écoles maternelles et élémentaires et alliant les temps de détente et d'activités,
- des espaces extérieurs aménagés, comprenant des lieux de détente et de jeux pour les enfants.

De ce fait, l'économie générale du contrat de maîtrise d'œuvre est la suivante :

- Coût estimatif des travaux : 2 664 000 € TTC.
- Montant de la rémunération du maître d'œuvre (mission de base et OPC – ordonnancement pilotage et coordination du chantier) : 15 % soit 399 600 € TTC.

Il est rappelé qu'une indemnité de 31 000 € TTC est versée aux deux équipes non retenues classées deuxième et troisième par le jury.

Par ailleurs, il est également rappelé que la réalisation de cette opération, à compter de l'issue du concours de maître d'œuvre jusqu'à la livraison de l'équipement, est confiée à la SPL SAREMM par le biais d'une convention de mandat conclue conformément à la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONFIER** la mission de maîtrise d'œuvre du projet à l'équipe constituée de :
 - Cabinet d'architecture TOFFALONI, architecte mandataire ;
 - Benjamin FEDELI, cabinet d'architecture AUP Lorraine (Nancy) : architecte associé ;
 - Bureau d'études T.E.C.C (Nancy) : études structures, fluides, thermique et économiste ;
 - Bureau d'études CAP TERRE (Versailles) : HQE ;
 - Bureau d'études VENATHEC (Vandoeuvre-lès-Nancy) : acousticien ;
 - Bureau d'études CREACEPT (Lezennes) : cuisiniste ;
 pour un montant d'honoraires de 399 600 € TTC, sur la base d'un coût d'objectif estimé à 2 664 000 € TTC,
- **DE VERSER** une prime de 31 000 € TTC aux deux équipes classées deuxième et troisième par le jury, ce même montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que l'ensemble des documents contractuels se rapportant à cette opération y compris les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de mise en concurrence des entreprises par voie d'appel d'offres selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution des travaux,
- **DE CONFIER** à la Commission des Appels d'Offres le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en ce sens.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 9 : M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle MEDOC, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 13-10-31-3 : Renouvellement de la convention cadre pour l'organisation et le fonctionnement du dispositif passerelle vers l'école maternelle :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz, le Centre Communal d'Action Sociale et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Moselle s'engagent à mettre en commun leurs moyens pour optimiser la scolarisation des enfants âgés de deux ans sur le quartier de Borny, favoriser leur réussite scolaire et permettre leur adaptation à l'école.

Le dispositif passerelle permet aussi d'améliorer l'accueil des parents et des enfants pour développer la fréquentation scolaire.

Durant l'année scolaire 2012-2013, cinquante-six tous petits ont été inscrits dans les écoles maternelles concernées par le dispositif (Mésanges, Joyeux Pinsons, La Roselière et Myosotis).

L'implication financière de la Ville correspond au coût salarial d'une ATSEM, soit 29 836 € annuels environ.

La convention renouvelée en 2012-2013 arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour l'année scolaire 2013/2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RENOUELER** le dispositif passerelle pour la nouvelle année scolaire 2013-2014.
- **DE RECONDUIRE** la mise à disposition d'une ATSEM pour le coût salarial estimé à 29 836 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale.

Interventions de : Mme Myriam SAGRAFENA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 7 : M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 13-10-31-4 : Versement d'une subvention dans le cadre des animations pédagogiques :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Metz soutient des actions pédagogiques dont l'objectif est notamment de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Cet épanouissement passant notamment pour l'enfant par la connaissance de ses droits, il est proposé de soutenir un projet théâtral sur le sujet, visant une classe de CM2 de l'école élémentaire Jean Burger.

Pour ce faire, la compagnie E.N.Z accompagnera les 26 enfants de cette classe dans ce travail, dont l'aboutissement sera un spectacle.

Cette action s'inscrit dans le cadre des célébrations de l'anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.

Il est proposé de verser une subvention de 1 656 euros à la compagnie E.N.Z, porteuse du projet.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 1 656 € à l'association ENZ, afin de mener à bien le projet autour des Droits de l'enfant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à cette opération.
Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER,

Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 13-10-31-5 : Convention de partenariat avec la Région Lorraine et Metz Métropole sur les questions de vie étudiante et d'engagement des jeunes :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a engagé depuis 2008 une politique active en direction du monde étudiant. Elle a fait de la citoyenneté, de l'engagement et de la solidarité un axe fort de sa politique. Elle s'est attachée notamment à développer des actions auprès de la population étudiante avec l'ambition de « mettre les étudiants au cœur de la ville », afin que ceux-ci contribuent à dynamiser le territoire. Elle a souhaité que cette participation à la vie de la cité se traduise également au travers d'un engagement solidaire des étudiants en direction des populations les plus fragilisées et qu'elle contribue ainsi à renforcer le lien social. Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place de plusieurs projets (Etudiant dans ma Ville, collocations étudiantes solidaires, accueil des étudiants étrangers, Conseil Local de la Vie Etudiante...) pour lesquels un travail partenarial a déjà été engagé avec la Région Lorraine et Metz Métropole.

La signature d'une convention triennale 2013-2016 entre les trois partenaires exprime ainsi leur volonté conjointe de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs interventions afin de développer une politique ambitieuse autour de la vie étudiante favorisant les services rendus aux étudiants, leur participation et leur engagement et concourant plus largement à dynamiser le territoire. Cette démarche globale s'inscrit en complément de partenariats spécifiques existants ou à venir tels le développement du Conseil Local de la Vie Etudiante dans le cadre d'une co-animation partagée entre la Ville et Metz Métropole ou encore l'accueil des étudiants sur le territoire.

Pour le Conseil Régional de Lorraine, qui a mis en place en 2011 un observatoire de la jeunesse (LOR'Jeunes), ce partenariat répond à la volonté de mener une politique globale ambitieuse en faveur des jeunes en s'appuyant sur les dispositifs d'acteurs locaux, si ceux-ci se révèlent efficaces et s'ils s'inscrivent dans les objectifs de la politique régionale de jeunesse.

Pour les trois collectivités signataires, la convention sera l'occasion de mener une politique cohérente et concertée sur des axes de travail déterminés annuellement ; pour la Ville de Metz elle permettra également d'obtenir un concours financier pour la mise en place de projets, mais aussi pour contribuer au financement de l'ingénierie des actions mises en œuvre.

Ainsi, les engagements financiers des deux collectivités s'élèvent à 17 000 € pour la Région Lorraine (14 000 € pour l'année scolaire 2013/2014 et 3000 € déjà accordés pour l'opération Etudiant dans Ma Ville) et 17 000 € pour Metz Métropole (10 000 € pour l'année scolaire 2013/2014 et 7 000 € déjà accordés pour l'opération Etudiant dans Ma Ville) ; les financements se répartissent comme suit :

		Participation Ville	Région Versé Ville	Metz Métropole Versé Ville
Etudiant Dans Ma Ville	38 350 €	28 350 €	3 000 €	7 000 €
Projets divers	8 000 €	4 000 €	4 000 €	
Fonctionnement CLVE + projets	9 000 €	9 000 €		
Animation CLVE et vie étudiante	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
total	85 350 €	51 350 €	17 000 €	17 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre pour la période 2013-2015, la convention particulière d'application de la convention cadre pour la période 2013-2014 avec Metz Métropole, ainsi que tout avenant ou tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accepter les subventions versées par les partenaires dans le cadre du projet et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre

GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 5 : M. Thierry JEAN, M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 13-10-31-6 : Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir diverses associations dans la mise en œuvre de leurs projets pour un montant total de **37 539 €**.

1. Accueils Collectifs de Mineurs

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé en 2008 d'attribuer une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite de la facturation aux familles par l'association organisatrice.

Pour la saison 2012/2013, une enveloppe estimative destinée à financer cette participation, pour les accueils réalisés d'octobre 2012 à août 2013, a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement. Cette somme est réévaluée en fin d'année pour les associations qui ont accueilli un nombre plus important d'enfants. Les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois en fin d'année. Compte tenu de l'avance attribuée dans le cadre du conventionnement, le solde à verser est de **18 573 €**.

2. Fêtes et Manifestations

Metz Street Culture - Jam de skateboard

La Jam de skateboard de l'association Metz Street Culture attire chaque année plusieurs centaines de pratiquants de toute la Grande Région.

Une nouvelle édition s'est tenue le dimanche 27 octobre 2013 au Gymnase André Malraux.

Concours, démonstrations et initiation ont été au programme de la journée qui a privilégié une pratique conviviale portée par une ambiance musicale. Le coût total de l'opération s'est élevé à 2 920 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **2 000 €**.

Zikamine – Zikametz for Kids

La rentrée scolaire étant une période de découverte de nouvelles activités et d'apprentissage de pratiques artistiques originales, les journées Zikametz For Kids sont l'instant idéal pour que les enfants accèdent à la culture et prennent goût à la musique et aux arts de la scène. Zikametz For Kids, ce sont deux journées entièrement consacrées à l'accès des plus jeunes à la culture et à la découverte de nouvelles formes d'art et d'expression. Ainsi, les 17 et 18 septembre 2013 ont eu lieu des concerts et ateliers pédagogiques destinés à apprendre aux jeunes de toutes origines sociales des moyens d'expression qui ne leur sont pas familiers. Chaque concert a réuni 250 personnes, tandis que les activités pédagogiques et les ateliers accueillait jusqu'à 50 participants. Le coût total de l'opération s'élève à **6 500 €**. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **1 500 €**.

3. Animation estivale – régularisation

En complément des subventions attribuées au titre de l'animation estivale lors de la séance du 30 mai 2013, il est proposé de compléter la subvention initiale de deux clubs sportifs, Metz Tennis de Table et la Société des Régates Messines, qui ont augmenté leur capacité d'accueils en mobilisant un animateur supplémentaire suite à l'augmentation des effectifs et à la défection du Club Tennis Natation Messine.

Le montant total des subventions proposées s'élève à **1 520 €**, la subvention initialement versée à la Natation Messine étant annulée.

4. Participation à l'achat de matériels pédagogiques pour les associations

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels nécessaires au développement des activités. Le montant total des subventions accordées est de **12 346 €**. Ces projets bénéficient d'un co-financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et du Conseil Général.

5. Organisation de la fête de la Saint-Nicolas

La Ville de Metz organisera le dimanche 8 décembre 2013, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour d'un défilé composé de chars décorés sur un même thème, de fanfares pour l'animation musicale et d'artistes en déambulation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour un montant de **1 600 €** à l'association Collectif Art pour la décoration et l'animation d'un char le jour de la fête, et d'annuler la subvention attribuée à la MJC de Metz Sud qui ne participera pas à la manifestation cette année.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

1. Aide aux familles pour les Accueils Collectifs de Mineurs : 18 573 €

- Centre d'Activité et de Loisirs de Plantières	732,00 €
- Association Du Côté Des Loisirs	11 559,00 €
- Association Carrefour Metz	1 518,00 €
- Association Action pour la Jeunesse, l'Enfance et la Famille	502,50 €
- Association Franco-Asiatique	1 002,00 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	201,00 €
- U.L. Plantières	753,00 €
- Association Familiale de Vallières	2 305,50 €

2. Fêtes et Manifestations : 3 500 €

- Metz Street Culture	2 000 €
- Zikamine	1 500 €

3. Animation estivale – régularisation : 1 520 €

- Metz Tennis de Table	760 €
- Société des Régates Messines	760 €

4. Participation à l'achat de matériels pédagogiques : 12 346 €

- Association de Gestion de l'Espace Corchade AGECE	750,00 €
- Famille Lorraine de Borny	500,00 €
- Centre social AMIS	1 780,00 €
- Maison des Associations du Sablon	4 170,00 €
- Association Sport et Culture	500,00 €
- Famille Lorraine de Devant les Ponts	580,00 €
- Centres socioculturel de Vallières	1 170,00 €
- COJFA	2 200,00 €
- Auberge de Jeunesse (A.G.D.A.J.)	696,00 €

5. Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 1 600,00 €

- Association Collectif Art 1 600,00 €
- **DE RAPPORTER** la décision du Conseil Municipal du 30 mai 2013 visant à attribuer une subvention de 3 050 € au Club Tennis Natation Messine.
- **DE RAPPORTER** la décision du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 visant à attribuer une subvention de 1 600 € à la MJC Metz Sud.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **37 539 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 13-10-31-7 : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la Ville de Metz a décidé de s'engager dans le dispositif Bourse au Permis de Conduire et de mobiliser une enveloppe annuelle à cet effet.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) les deux subventions suivantes, pour un montant total de 44 500 € :

1. Attribution de bourses au permis de conduire

Depuis 2009, la Ville de Metz mobilise une enveloppe annuelle de 40 000 € destinée à soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 26 ans dans leur démarche d'apprentissage à la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ».

Celui-ci prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en l'échange de 105 heures de travail bénévole au sein d'une association messine.

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse.

Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER (Association Nationale pour la Promotion à l'Éducation Routière), partenaire de l'action, qui se charge de les attribuer aux auto-écoles désignées par les boursiers. La totalité des bourses ayant été attribuées pour l'exercice en cours, il convient désormais de procéder au versement de la somme correspondante à l'association, soit 40 000 €.

2. Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'association ANPER

L'antenne départementale de l'association ANPER (association nationale pour l'éducation routière) au titre de l'organisation du dispositif Bourse au Permis de Conduire, gère les bourses versées par la Ville de Metz en les distribuant aux auto-écoles lorsqu'un boursier s'y inscrit. L'association s'assure en outre du suivi de la formation par les candidats et de l'administration de leurs dossiers. Elle est également chargée de l'évaluation des boursiers au terme de leur formation routière et participe enfin aux réunions du Comité Technique qui instruit les dossiers de demande de bourse et travaille à la mise en place des modalités de fonctionnement du dispositif.

L'ANPER connaît des coûts de fonctionnement inhérents à son activité au titre du dispositif. C'est pourquoi l'association a sollicité la Ville de Metz pour une subvention de fonctionnement. Au regard du rôle déterminant de l'ANPER dans la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire et des missions qui lui incombent au titre de ce programme, il est proposé d'accorder une subvention de 4 500 € pour l'exercice 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes à l'association ANPER pour un montant total de **44 500 €** et selon le détail suivant :
 1. Solde Bourses au permis de conduire 40 000 €
 2. Fonctionnement 4 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et des bourses, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.
La dépense totale s'élève à **44 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M.

Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Michèle MEDOC.

DCM N° 13-10-31-8 : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Envie d'Agir :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir trois projets au titre du dispositif Envie d'Agir, dont la prise en charge d'une bourse, pour un montant total de **2 900 €**.

Sandrine CREUSOT : « La Flashmobile » - animation locale

L'association Bout d'essais a été créée en vue d'entreprendre diverses actions de promotion et de développement de la photographie et des arts numériques. Conformément à cette logique, ses acteurs travaillent à la mise en œuvre d'un laboratoire argentique/numérique ambulant, destiné à sillonner les routes de Moselle. Le coût total du projet s'élève à 25 956 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage de **1 000 €**.

Timothée FALCONE : « Tournée régionale d'un one-man-show » - animation locale

Timothée a écrit et mis en scène un one-man-show qui se veut interactif. Il souhaite à travers celui-ci promouvoir une forme de théâtre méconnue : le théâtre-conférence. Il prépare donc une tournée régionale et vise à diffuser par la suite ce spectacle dans des endroits initialement non prévus à cet effet, comme les prisons, les hôpitaux, les forêts... Le coût total de l'opération s'élève à 1 950 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse à hauteur de **1 000 €**.

Morgane KLEIN : « La cinquième race » - animation locale

La jeune compagnie messine «Wotan Vegtam » propose la création d'un spectacle théâtral et musical proposant une réflexion sur l'héritage, la place et l'identité des jeunes générations ainsi que sur leur manière d'appréhender l'avenir.

Ce spectacle servira par la suite d'outil à des ateliers de théâtre à destination d'un public en voie d'insertion sociale. Le coût total du projet s'élève à 7 780 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 900 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Envie d'agir pour un montant total de **2 900 €** :
 1. Association Bouts d'essai (Sandrine CREUSOT) – Flashmobile 1 000 €
 2. Association Créon (Timothée FALCONE) – Tournée Régionale 1 000 €
 3. Compagnie Wotan Vegtam (Morgane KLEIN – La cinquième race) 900 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **2 900 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M.

Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle MEDOC.

DCM N° 13-10-31-9 : Versement de subventions aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € au bénéfice de l'Association Famille Lorraine de Metz-Borny pour l'organisation de la 21^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée. Cette année, la marche aura lieu le 14 décembre avec une thématique autour du partenariat franco-allemand.

Cette manifestation aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition 2013 prévoit d'accueillir plus de 8 000 marcheurs venus de toute la grande région, mais également des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours de 10 km sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien.

Par ailleurs, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € au Cercle Omnisport de Bellecroix pour le remplacement d'un véhicule 9 places destiné à assurer les déplacements sportifs des jeunes du club dans le cadre de leurs rencontres à l'extérieur.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de **6 000 €** :

Financement de l'évènementiel sportif

- Famille Lorraine de Metz-Borny 2 000 €
(21^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée – 14 décembre 2013)

Subvention d'équipement

- Cercle Omnisport de Bellecroix 4 000 €
(Remplacement d'un véhicule 9 places)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle MEDOC.

DCM N° 13-10-31-10 : Déclassement de voiries du Département de la Moselle au profit de la Ville de Metz :

M. TRON, Rapporteur, expose :

La route de Thionville initialement Route Départementale, a fait l'objet de différents déclassements liés aux travaux engagés par la Ville de Metz ou Metz Métropole : reconfiguration de l'échangeur de Metz Nord, réalisation de la place Jean Jaurès, passage de METTIS entre la rue des Intendants Joba et la rue Boileau.

Ces évolutions successives conduisent aujourd'hui à une perte de cohérence en termes de gestion, certains tronçons étant aujourd'hui sous la responsabilité du Département, tandis que d'autres ont déjà été versés à la ville par la procédure de déclassement-reclassement.

Dans une logique de continuités d'itinéraires, il est proposé de déclasser et de reclasser dans le domaine communal les tronçons restants entre la place Jean Jaurès et la limite communale entre Metz et Woippy.

La section de la route de Thionville étant l'objet d'un projet urbain de moyen-terme, il est proposé que la Ville de Metz renonce aux travaux d'accompagnement du Département et préalables à tout déclassement, et opte pour le versement, par le Département, d'une participation forfaitaire et libératoire de 43 000 € TTC, estimée à partir du montant des

travaux qui n'auront pas à être réalisés par le Département, en l'occurrence, la réfection du tapis sur le linéaire considéré.

Ces dispositions sont précisées dans la convention annexée au présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le déclassement-reclassement des tronçons de la route de Thionville entre la place Jean Jaurès et la limite communale avec Woippy, n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle procédure.
- **D'APPROUVER** le versement à ce titre d'une participation libératoire, unique et définitive de 43 000 € TTC au bénéfice de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document contractuel se rapportant à cette opération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 5 : M. Richard LIOGER, M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle MEDOC.

DCM N° 13-10-31-11 : Dénomination de voies et d'espaces publics :

Mme MERTZ, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du déclassement de voirie du Département au profit de la Ville de Metz, pour améliorer la visibilité de certains espaces publics sur le ban communal et en tenant compte des principes de l'hodonymie messine, il est proposé :

- 1) De modifier l'appellation existante (route de Thionville) et de dénommer la voie reliant la limite du ban communal de Woippy à la place Jean Jaurès :

- **Avenue de Thionville**

- 2) De dénommer l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie :

- **Square des Maraîchers**

Désigne une personne qui pratique la culture des fruits et des légumes. En référence au passé maraîcher du quartier.

- 3) De dénommer le chemin piétonnier entre l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie et la route de Thionville :

- **Allée des Maraîchers**

- 4) D'étendre l'appellation **pont Eblé** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la rue Sainte-Barbe au talus autoroutier nord.

- 5) De dénommer la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Eblé) à la rue de la Patrotte :

- **Voie Eblé**

- 6) D'étendre l'appellation **pont Faidherbe** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la voie de desserte du "parc-relais Rochambeau" au talus autoroutier nord.

- 7) De dénommer la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Faidherbe) à la place Jean Jaurès incluant les voiries de desserte de la contre-allée autoroutière :

- **Voie Faidherbe**

- 8) De modifier l'appellation existante (pont de Thionville) et de redonner son nom au pont reliant la rue Sainte-Barbe à la place du Pontiffroy :

- **Pont Tiffroy**

Désigne le pont construit au XIIIème siècle sur le grand bras de la Moselle, en l'honneur d'un dénommé Thieffroid, Thieffrois, Thieffroy, Theffridu ou Tiffroy. Donnera son nom au quartier du Pontiffroy.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE MODIFIER** l'appellation existante (route de Thionville) et de dénommer la voie reliant la limite du ban communal de Woippy à la place Jean Jaurès :

- **Avenue de Thionville**
- **DE DENOMMER** l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie :
 - **Square des Maraîchers**
- **DE DENOMMER** le chemin piétonnier entre l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie et la route de Thionville :
 - **Allée des Maraîchers**
- **D'ETENDRE** l'appellation **pont Eblé** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la rue Sainte-Barbe au talus autoroutier nord.
- **DE DENOMMER** la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Eblé) à la rue de la Patrotte :
 - **Voie Eblé**
- **D'ETENDRE** l'appellation **pont Faidherbe** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la voie de desserte du "parc-relais Rochambeau" au talus autoroutier nord.
- **DE DENOMMER** la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Faidherbe) à la place Jean Jaurès incluant les voies de desserte de la contre-allée autoroutière :
 - **Voie Faidherbe**
- **DE MODIFIER** l'appellation existante (pont de Thionville) et de dénommer le pont reliant la rue Sainte-Barbe à la place du Pontiffroy :
 - **Pont Tiffroy**

Interventions de : M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

M. le Maire propose de voter séparément la modification de l'appellation du pont de Thionville du reste de la motion.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA PROPOSITION DES GROUPES « METZ DEMAIN » ET « UN DESTIN POUR METZ » DE DENOMMER LE PONT DE THIONVILLE, PONT PONTIFFROY : Rejetée à la majorité.

Voix contre : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix pour : 14 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Hacène LEKADIR.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DU PROJET DE DCM : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre : 14 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Hacène LEKADIR.

DCM N° 13-10-31-12 : Cession du système de priorité absolue METTIS :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la réalisation du projet METTIS, et afin d'assurer la fluidité de celui-ci tout en garantissant une optimisation de la sécurité et une bonne gestion des circulations routières, piétonnes et cycles, Metz Métropole a confié à la Ville de Metz la réalisation des études et des travaux résultant directement de la mise en place d'un système de priorité absolue aux carrefours comportant une voirie reconnue d'intérêt communautaire, dispositif intégré au PC de régulation du trafic (système GERTRUDE).

Cette opération a fait l'objet d'une convention financière adoptée par le Conseil Municipal par délibération du 24 novembre 2011, prévoyant le remboursement par Metz Métropole des frais ainsi engagés par la Ville pour son compte (acquisition du logiciel, des équipements matériels

tels la signalisation lumineuse, les boucles de détection..., et réalisation du génie civil afférents), dont le montant prévisionnel s'établissait à 3 387 845 € TTC.

Depuis lors, il s'avère que le coût final de cet investissement est de 2 721 009 € TTC.

Par ailleurs, aux modalités de financement initialement prévues (remboursement sous forme de subvention d'équipement, sur crédits de fonctionnement), Metz Métropole souhaite substituer une dépense d'investissement sous forme d'acquisition des équipements concernés.

Par conséquent, afin d'une part d'actualiser les montants et d'adapter les modalités financières d'autre part, il est proposé un avenant à la convention initiale pour sa partie financière.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à Metz Métropole le système de régulation des feux afin de garantir la priorité absolue à METTIS pour un montant de 2 300 581 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Ville de Metz et Metz Métropole pour l'adaptation et la cession d'équipements liés à la réalisation de la ligne de bus à haut niveau de service METTIS.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle

MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.
Absents au moment du vote : 3 : M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE.

DCM N° 13-10-31-13 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la SCIC AUTOPI :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la Ville de Metz a mis en place une offre de services diversifiée alliant modes doux, autopartage et stationnement de façon à ce que les solutions de déplacements soient multiples, adaptées aux besoins et aux attentes des usagers.

Parmi les solutions nouvelles, l'autopartage s'est développé à Metz à partir du début de l'année 2012 au travers de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) AUTOPI, qui met à la disposition des messins 7 véhicules sur le Centre-Ville.

Cet opérateur s'inscrit de plus dans la logique du Sillon Lorrain, en étant présent dans différentes communes du Grand Nancy, à Thionville, et bientôt à Epinal.

La Ville a soutenu le projet en versant en 2011 une subvention de 35 880 € à la SCIC "Lorraine Autopartage" afin de contribuer à la mise en place du service. La Ville entendant être pleinement partie prenante du projet, elle est également entrée dans le capital de la SCIC à hauteur de 5 000 €.

Le service proposé par Autopi compte aujourd'hui plus de 300 abonnés et les utilisations augmentent de manière régulière, à un rythme supérieur à 6 % chaque mois sur Metz.

Une progression importante est attendue avec la création d'un titre combiné avec les TAMM, avec le même support (la carte *Simplicités*) et des tarifs attractifs. C'est ainsi que pour 1 € de plus par mois l'abonnement annuel des transports en commun permet un accès illimité au réseau TAMM et l'accès à l'autopartage. Cette nouvelle offre se révèle innovante pour le développement d'un système de mobilité intégrant l'ensemble des modes de transports.

Par ailleurs, de nombreux partenariats ont été formalisés, notamment avec l'Université de Lorraine, Pôle Emploi, les grandes entreprises, etc.

Malgré cette activité en progression constante, la SCIC rencontre des difficultés, dues principalement à des problèmes de trésorerie : dépôt de garantie important demandé par un fournisseur, non-paiement de factures par des clients aujourd'hui résiliés, retards de paiement, etc. Par ailleurs, de nombreux aléas ont été rencontrés à la mise en service notamment des dégradations importantes des véhicules, ayant entraîné des dépenses et des immobilisations pénalisantes.

Pour faire face à ces difficultés, la SCIC Autopi sollicite une subvention complémentaire des collectivités qui ont contribué au démarrage de la SCIC pour un montant de 75 000 €. Le montant étant réparti en fonction du nombre de véhicules en service dans chaque collectivité (15 véhicules sur Nancy, 7 véhicules sur Metz, 3 véhicules sur Vandoeuvre et 3 sur Thionville), la Ville est donc sollicitée à hauteur de 20 000 €.

Au travers de cette subvention, la Ville de Metz réaffirme son soutien aux nouvelles mobilités en général, et à la SCIC AUTOPI en particulier.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 20 000 € à la SCIC Autopi.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à la présente délibération et notamment la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et la SCIC AUTOPI jointe en annexe.
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre : 12 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Alain HETHENER.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 13-10-31-14 : Attribution d'une subvention à l'association Metz à Vélo :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

L'association **Metz à Vélo**, partenaire de la ville quant à la promotion du vélo, souhaite développer deux actions, qui s'inscrivent dans la continuité des actions engagées dans le cadre du Plan Vélo, et répondent également aux besoins des messins.

Il s'agit ainsi :

- De développer l'apprentissage du vélo auprès des adultes, au travers d'une *Ecole du Vélo pour adultes*. Cette action fait le pendant à l'action d'*Ecole du Vélo pour les enfants*, portée aujourd'hui par l'association Mob d'Emploi.
- De proposer aux particuliers le marquage de leurs vélos pour lutter contre le vol des vélos, qui constitue aujourd'hui un frein au développement d'un usage quotidien.

Ces propositions répondent aux attentes de la Ville de Metz quant au développement d'une alternative à la voiture individuelle et d'une mobilité durable dans les déplacements quotidiens des messins. Il est donc proposé d'attribuer 2 300 € à l'association Metz à Vélo au titre de ces deux actions sur l'année 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER**, une subvention pour un montant total de 2 300 Euros à l'Association Metz à Vélo, au titre de l'année 2013,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document et pièce annexe à la présente délibération et notamment la convention entre la Ville de Metz et l'Association Metz à Vélo jointe en annexe,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice 2013.

Interventions de : M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 8 : Mme Danielle BORI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

DCM N° 13-10-31-15 : Vente d'une maison sise 1 rue Charles-le-Payen :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La Ville de METZ est propriétaire d'une maison sise 1 rue Charles-le-Payen, cadastrée sous

ban du Sablon

section SC

parcelle n° 177

d'une contenance de 5 ares et 96 centiares (sol et maison)

abritant précédemment un logement de concierge ainsi que les bureaux du service de la propreté urbaine et de la fourrière automobile, alors installés dans cette voie.

Elle est l'un des derniers témoins de l'ancienne tradition brassicole messine et c'est en raison de son intérêt patrimonial qu'elle a été sauvegardée.

Toutefois, aucun projet de réaffectation n'a trouvé à se concrétiser et, aujourd'hui, la présence de ce bâtiment vacant et non entretenu dessert l'environnement qualitatif apporté au secteur par son urbanisation dont une première tranche est en cours de livraison ; il est donc proposé de le vendre.

Dans cette optique, un premier appel d'offres a été lancé, auquel il n'a pas été donné suite compte tenu du niveau insuffisant des offres. A l'issue d'un second appel d'offres, l'offre la plus élevée émane de la SÀRL "BLUE", pour un montant de 126 000 euros.

Compte tenu de l'ampleur du chantier de rénovation et des contraintes qu'il faudra respecter, il est proposé de retenir cette offre, malgré sa différence par rapport à l'estimation de France Domaine.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine qui a émis un avis favorable à cette proposition en sa séance du 23 septembre 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à la SÀRL "BLUE", dont le siège est sis 36 avenue de Thionville à WOIPPY, la maison sise 1 rue Charles-le-Payen à METZ et cadastrée sous

ban du Sablon

section SC

parcelle n° 177

d'une contenance de 5 ares 96 centiares (sol et maison) ;

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix 126 000 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tout document y afférent.

Interventions de : Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, M. Richard LIOGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL.

M. Marie-Jo ZIMMERMANN demande, en tant que Présidente de groupe, une suspension de séance.

Suspension de la séance à 21h28.

Reprise de la séance à 21h30.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL,

Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre : 12 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 4 : M. Thierry JEAN, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT.

DCM N° 13-10-31-16 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par la SA d'HLM Néolia Lorraine destinés à financer l'acquisition en VEFA des logements suivants :

- 15 logements collectifs PLUS Bâtiment H, rue Lothaire, ZAC de l'Amphithéâtre à Metz,
- 27 logements collectifs (15 PLUS et 12 PLAI) Bâtiment I, rue Lothaire, ZAC de l'Amphithéâtre à Metz.

En contrepartie, le bailleur doit réserver au bénéfice de la Ville de Metz un contingent équivalent à 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet de conventions dont les projets sont joints en annexe.

Les attributions des 8 logements concernés seront effectuées par le CCAS.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les projets de conventions de réservation de logements sociaux ci-annexés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 4 : M. Thierry JEAN, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT.

DCM N° 13-10-31-17 : Hommage à Jean Moulin - Commande publique d'une œuvre d'art :

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose :

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la mort de Jean Moulin en gare de Metz, Monsieur le Préfet de la région Lorraine a proposé que soit lancée une commande publique, soutenue par l'Etat, d'une œuvre d'art en mémoire de ce héros national. La Ville de Metz a été sollicitée pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Il s'agirait, par la création d'une œuvre d'art in situ où aux abords de la gare (place du Général De Gaulle) d'honorer la mémoire de Jean Moulin, de signifier et de promouvoir ce lieu où mourut le Chef de la Résistance Française en juillet 1943 et de poursuivre l'inscription d'œuvres contemporaines dans l'espace urbain messin.

Les modalités de passation d'une commande publique sont évoquées par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1998, modifié en 2006 qui préconise une instance de conseil auprès du maître d'ouvrage : le comité de pilotage de la commande publique. Celui-ci est notamment chargé de définir le programme artistique, le cahier des charges correspondants et le nombre d'artistes proposés à concourir pour la réalisation de l'œuvre.

Le Comité de pilotage serait composé de 11 personnes : Monsieur le Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle, Monsieur le Maire de Metz, Monsieur le Gouverneur Militaire de Metz, Monsieur le DRAC Lorraine, un représentant de l'ONAC, La Directrice du Musée Jean Moulin à Paris, Le Directeur du Musée d'Art Moderne de Luxembourg, la Directrice du

Centre d'Art de Delme, un Inspecteur de la Direction Générale de la Création Artistique, la Conseillère pour les Arts Plastiques (DRAC Lorraine).

Le budget prévisionnel de la commande publique est estimé à 300 000 euros dont 40 % pourrait être pris en charge par l'Etat-Ministère de la Culture et de la Communication, d'autre part, plusieurs mécènes dont la participation sera établie à l'issue de la proposition artistique retenue, compléteront le budget évoqué.

Il est proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette commande publique et de l'accompagner financièrement à hauteur de 20 000 euros au titre de la participation de la Ville au financement de cette opération. Enfin, s'agissant du lancement de la phase d'étude qui permettra de désigner les artistes concourant à la création de la future œuvre d'art, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention permettant de couvrir les frais liés à cette phase étude.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ENGAGER** une procédure de commande publique d'une œuvre d'art en vue de contribuer à la mémoire de Jean MOULIN, héros national, mort en gare de Metz en juillet 1943.
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire ou son représentant au sein du comité de pilotage de la commande publique en vue de définir le programme, le cahier des charges et le nombre d'artistes pouvant concourir à cette création artistique.
- **D'ORDONNER** l'inscription au budget de l'exercice en cours d'une participation financière d'un montant de 20 000 € au projet de création de cette œuvre d'art.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés publics ainsi que les avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat auxquelles la Ville peut prétendre ainsi que toute autre aide financière potentielle.

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, M. William SCHUMAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme

Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 13-10-31-18 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf :

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2011, la Ville de Metz a octroyé au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf une subvention d'équipement d'un montant de 65 000 € pour réaliser les travaux de relevage des Grandes Orgues du temple, édifice municipal.

Le Conseil Presbytéral sollicite à présent une aide financière de la Ville de Metz pour la réalisation de travaux complémentaires non décelables lors des études et découverts lors du démontage de l'orgue, nécessaires dans le cadre de l'opération précitée.

Le coût de ces travaux s'élève à 7 499,23 €.

Le Conseil Général, autre partenaire institutionnel également sollicité financièrement par la paroisse protestante du Temple Neuf, a informé le Conseil Presbytéral qu'il ne participera pas à ces travaux supplémentaires.

Il est proposé d'attribuer au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf une subvention d'équipement d'un montant de 2 625 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf d'un montant de 2 625 € représentant la participation financière de la Ville de Metz aux travaux complémentaires de relevage des Grandes Orgues du temple.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAAFI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 13-10-31-19 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul (Metz-Sablon) :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul (Metz-Sablon) sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser les travaux de remplacement de la sonorisation de l'église et de la sonorisation des cloches. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 4 723,55 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Vincent de Paul une subvention d'équipement d'un montant de 2 361 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul d'un montant de 2 361 € représentant la participation financière de la Ville de Metz aux travaux de remplacement de la sonorisation de l'église et de la sonorisation des cloches.
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 13-10-31-20 : Conventions de participation de protection sociale complémentaire: choix des organismes d'assurance santé et prévoyance :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose :

L'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 permet aux collectivités et leurs établissements publics de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire, auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Cette disposition légale a été complétée par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents (garanties d'assurance santé et prévoyance), participation qui peut s'inscrire selon deux procédures, alternatives ou cumulatives :

- La labellisation : dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales.
- La convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité, et non soumis au code des marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance.

Actuellement, les agents ont la possibilité d'adhérer aux garanties santé dans le cadre de contrats collectifs d'assurance à adhésions facultatives souscrits par la Ville de Metz, et moyennant une participation de celle-ci à hauteur de 22 % de la cotisation, ainsi qu'à des garanties prévoyance sans participation.

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires et dans un souci de garantir la protection sociale complémentaire et la prévoyance de ses agents, la Ville de Metz, après avis du Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2013, a décidé de retenir la procédure de la convention de participation.

Après analyse des offres reçues à l'issue de la procédure de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les prestataires suivants :

- « MUT'EST » pour la convention de participation couvrant le risque « santé » ;
- « SMACL Santé » pour la convention de participation couvrant le risque « prévoyance ».

Il est également proposé de fixer la participation financière de la Ville de Metz comme suit :

- S'agissant de l'adhésion à la convention « santé » :
 - o Pour les agents actifs relevant du régime général d'Assurance Maladie : 12 euros brut pour un agent assuré seul (« actif isolé ») et 24 euros brut pour un agent assuré à titre familial (« actif famille »).
 - o Pour les agents actifs relevant du régime local Alsace-Moselle : 8 euros brut pour un agent assuré seul et 15 euros brut pour un agent assuré à titre familial.
- Concernant l'adhésion à la convention « prévoyance », 4 euros brut par agent actif quelle que soit sa situation.

Cette dépense représente pour la Ville de Metz un budget prévisionnel de 374 000 euros en 2014, analogue à l'enveloppe actuelle.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RETENIR** la Mutuelle « MUT'EST » pour la signature de la convention de participation couvrant le risque « santé », avec effet au 1er janvier 2014.
- **DE RETENIR** la Mutuelle « SMACL SANTE » pour la signature de la convention de participation couvrant le risque « prévoyance » avec effet au 1er janvier 2014.
- **DE FIXER** la participation financière mensuelle de la Ville de Metz pour chaque agent adhérent à la convention « santé », selon la grille de participation suivante :
 - Agents actifs relevant du régime général de l'Assurance Maladie : 12 euros brut pour un agent assuré seul et 24 euros brut pour un agent assuré à titre familial.
 - Agents actifs relevant du régime local Alsace-Moselle : 8 euros brut pour un agent assuré seul et 15 euros brut pour un agent assuré à titre familial.
- **DE FIXER** la participation financière de la Ville de Metz à 4 euros brut pour chaque agent actif adhérent à la convention « prévoyance ».
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes aux budgets des exercices concernés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à résilier les contrats collectifs d'assurance en vigueur actuellement sur les risques « santé » et « prévoyance ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux nouvelles conventions de participation et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle MEDOC a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 13-10-31-21 : Restauration d'un immeuble sis 3 rue de la Hache - Lancement d'une déclaration d'utilité publique pour une opération de restauration immobilière :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2010, le secteur sauvegardé de Metz a été étendu et mis en révision. Le nouveau périmètre du secteur sauvegardé inclut maintenant le quartier Outre Seille.

L'immeuble 3, rue de la Hache se situe dans ce quartier, ancien faubourg de la ville « romaine » puis intégré dans l'enceinte médiévale de la ville.

Cet ensemble immobilier présente un très mauvais état général. Le manque d'entretien évident a généré de nombreuses infiltrations d'eau, entraînant une dégradation de l'intérieur des locaux, allant jusqu'à l'affaissement des planchers, voire l'effondrement partiel de plafonds et de cloisons. L'état de dégradation des structures de ces bâtiments et la configuration de l'îlot, encastré dans le tissu dense du centre-ville, pourraient, à court terme, constituer un risque pour la stabilité des immeubles mitoyens environnants si des travaux n'étaient pas réalisés prochainement.

La société Promogère souhaite entreprendre une rénovation complète de cet immeuble et pouvoir bénéficier pour cela du cadre de la loi Malraux.

Le règlement de ce nouveau secteur sauvegardé, en cours d'étude, n'étant pas encore approuvé, pour entrer dans le cadre de la loi Malraux, les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP).

Il est donc proposé de déclarer d'utilité publique une restauration complète de l'immeuble consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de cet immeuble et la mise en valeur du patrimoine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DECLARER** d'utilité publique la réhabilitation complète de l'immeuble 3, rue de la Hache à Metz consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de cet immeuble et la mise en valeur du patrimoine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle d'une demande de mise en œuvre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.

Absents au moment du vote : 8 : M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Michèle MEDOC, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 13-10-31-22 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose que :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

2^{ème} cas

Décisions prises par M. FONTE, Adjoint au Maire

1°

Acceptation de dons

Date de la décision : 30 septembre 2013

N° acte : 7.10

2°

Acceptation de dons

Date de la décision : 30 septembre 2013

N° acte : 7.10

3^{ème} cas

Décisions prises par Mme BORI, Adjointe au Maire

Mesures de carte scolaire suivantes pour la rentrée de septembre 2013

Date de la décision : 18 septembre 2013

N° acte : 8.1

Intervention de : M. Christian ANTOINE.

-
- **Question orale de M. Patrick THIL au nom des deux Groupes « UN DESTIN POUR METZ » et « METZ DEMAIN » portant sur un « L'Arsenal fêtera en 2014 ses 25 ans » (jointe en annexe).**
 - **Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe).**
-

L'ordre du jour de la séance du 31 octobre 2013 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h06.

ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Amendement Mme Marie-Jo ZIMMERMANN et M. Patrick THIL relatif au point n°1.**
 - **ANNEXE 2 : Question orale de M. Patrick THIL au nom des deux Groupes « UN DESTIN POUR METZ » et « METZ DEMAIN » portant sur « L'Arsenal fêtera en 2014 ses 25 ans ».**
 - **ANNEXE 3 : Réponse faite par M. le Maire.**
-

P.V dressé le 31 décembre 2013

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

Amendement Mme Marie-Jo ZIMMERMANN et M. Patrick THIL relatif au point n°1.

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE METZ

Séance du : Jeudi 31 Octobre 2013

AMENDEMENT AU POINT N° 1

DE L'ORDRE DU JOUR

INTITULÉ DU POINT : Grande mosquée de Metz - Mise à disposition d'un terrain par bail emphytéotique administratif.

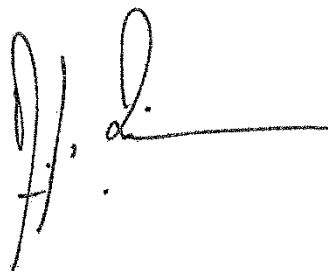
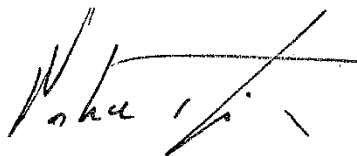
AMENDEMENT DEPOSE PAR :

Madame Marie-Jo ZIMMERMANN et Monsieur Patrick THIL, Conseillers Municipaux.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

La délibération est complétée par l'alinéa suivant :

« La présente délibération ne s'appliquera que sous réserve que le projet associe les représentants de l'ensemble de la communauté musulmane de Metz et que ceux-ci aient donné unanimement leur accord sur le principe qu'aucune participation financière ne sera demandée à la Ville de Metz pour la réalisation, l'équipement ou le fonctionnement du bâtiment de la mosquée et des éventuels bâtiments culturels ou culturels attenants ».



ANNEXE 2

Question orale de M. Patrick THIL au nom des deux Groupes « UN DESTIN POUR METZ » et « METZ DEMAIN » portant sur « L'Arsenal fêtera en 2014 ses 25 ans ».

QUESTION ORALE DE PATRICK THIL

Conseil Municipal du 31 octobre 2013.

Au nom des deux groupes d'opposition du Conseil Municipal de Metz.

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

L'Arsenal fêtera en 2014 ses 25 ans.

C'est un événement très important pour notre ville, car l'Arsenal assure de manière extraordinaire le rayonnement de celle-ci, non seulement par la qualité exceptionnelle de sa programmation dans tous les genres de la musique, de la danse et même des arts plastiques, mais aussi par le prestige des enregistrements qui y sont réalisés et qui permettent un rayonnement mondial pour METZ.

Ainsi, fière de diriger l'une des plus belles salles d'Europe et qui a permis à Metz cet essor, l'équipe de Direction a mis en place, pour l'année 2014, une programmation digne de cet événement des noces d'argent de ce lieu avec son public.

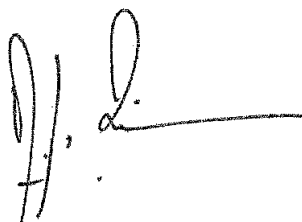
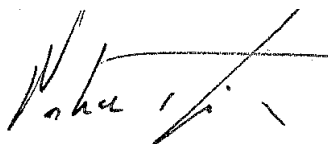
Or, lors du dernier conseil d'administration auquel Mme NICOLAS ou moi avons le plaisir de siéger, nous avons été très surpris d'apprendre, par le représentant de la ville, que notre collectivité demandait à l'EPCC, et notamment à l'Arsenal, de **revoir son budget à la baisse !**

Cette demande ne tient absolument pas compte du fonctionnement d'un tel équipement culturel, dont la programmation est forcément bouclée au moins pour toute la saison 2014 à cette date de la demande, soit jusqu'au mois de septembre 2014 minimum. L'effort souhaité ne pourrait donc se concentrer que sur les trois derniers mois de l'année 2014, quitte à devoir se contenter d'une programmation très minimaliste. Cette demande tardive et ce court laps de temps laissé à l'EPCC pour réduire son budget risque fort, par ailleurs, d'impacter l'image même de l'Arsenal en cette période d'anniversaire, alors qu'il faudrait faire l'inverse.

Cette demande passe aussi par « pertes et profits » les noces d'Argent de l'Arsenal : Ce ne serait plus un « Joyeux Anniversaire » mais un triste temps qui se préparerait !

Peut-être que la diminution drastique par l'Etat de la DGF a influencé votre demande, mais dans ce cas, permettez-nous de penser que cette réduction budgétaire est un effort important pour l'EPCC, il ne l'est pas pour la ville. Celle-ci a beaucoup d'autres leviers pour faire des économies.

Aussi, nous souhaitons vivement que vous reveniez sur votre demande pour permettre ainsi à l'ARSENAL de fêter dignement les 25 ans d'un lieu qui fait encore la gloire de Metz ... pour le moment.



ANNEXE 3

Réponse faite par M. le Maire.

Monsieur THIL, je vais répondre ! Au préalable, je souhaite vous rappeler un ou deux chiffres. D'abord le premier, c'est celui de l'augmentation de 25 % de la fréquentation de l'Arsenal entre 2008 et 2012. Nous sommes désolés, mais pour 2007, nous avons cherché les chiffres, ils avaient disparus quand nous sommes arrivés !

Conscient, comme vous, de l'intérêt de disposer d'un équipement tel que l'Arsenal, je souhaite vous rappeler aussi, que nous n'avons pas hésité à mettre dans le budget de cette année, 2 millions d'euros afin de doter l'Arsenal d'une plus grande capacité d'accueil et de nouveaux équipements.

Il n'est pas inutile, non plus, de rappeler l'état fortement déficitaire dans lequel nous avons trouvé cet équipement voici presque six ans. De façon volontariste, nous avons rationalisé sa gestion en créant un EPCC qui a également permis d'intégrer l'espace des Trinitaires dont l'activité était, elle-même, largement dégradée. Là aussi, une progression de la fréquentation !

Ces efforts se traduisent aujourd'hui par une organisation optimisée qui permet de faciliter la mutualisation des moyens et des matériels, et par des résultats comptables positifs depuis 2010 ! Vous auriez pu féliciter mon Adjoint, Antoine FONTE, comme vous avez dit du bien tout à l'heure de mon Adjoint LIOGER, sans que jamais la qualité des programmations en ait à souffrir, bien au contraire ! Bien au contraire !

La participation de la Ville au fonctionnement de l'EPCC a été parfaitement calibrée, afin que les économies de gestion se poursuivent sans que la programmation n'en souffre ! Et c'est comme ça dans tous les services de la Ville, Monsieur THIL !

Je vais vous dire Monsieur THIL, que ce n'est pas seulement sur les budgets que l'on voit les résultats ! C'est sur les résultats qu'il faut juger et pas sur les budgets !

Or, rassurez-vous Monsieur THIL, après le 20^{ème} anniversaire fêté en 2009, le 25^{ème} l'an prochain, il y aura le 30^{ème} anniversaire ! Et il suffit de regarder la programmation 2013-2014 pour vous satisfaire ainsi que le public, par ailleurs, en augmentation régulière depuis la création de Metz en Scènes.

Les évènements forts de ce 25^{ème} anniversaire de la saison, je ne vais pas vous les énumérer. Mais simplement, on fait un livre, dont l'Arsenal est un commanditaire, la Ville de Metz aussi ! Et ce livre, je pense qu'il vous plaira !

Il y a : des abonnements « découvertes », spécial 25 ans. 10 concerts pour 100 euros qui permettront à un grand nombre de participer ou d'entrer dans l'Arsenal, parce que c'est toujours un problème d'arriver à faire rentrer des gens qui n'ont pas l'habitude d'y aller !

Et puis des concerts et des spectacles de prestiges qui sont prévus.

Enfin, je voudrais sincèrement vous remercier de la fin de votre question ! Effectivement, vous dites - je vous cite - que « l'Arsenal » - vous le constatez - « fait encore la gloire de Metz » ! Alors que nous sommes aux affaires depuis six ans ! Et je transmettrais vos félicitations au personnel de l'EPCC, à Monsieur FAIVRE-D'ARCIER Bernard.

Je vous remercie.